

*Index des copies de toutes les pétitions et mémoires de départements et autres, et des documents et rapports relatifs à la construction de ponts sur le Canal Rideau, à différents endroits entre les Narrows et les Chutes de Jones, sur la ligne du dit canal.*

- 1859.
- 2 mars.—*Benj. Tett, M. P. P.*—40,194—Relativement à l'état dangereux des ponts sur le canal Rideau, et pour qu'ils soient reconstruits.
- 4 " —*Benj. Tett, M. M. P.*—27,468.—Que le département fait examiner le pont de l'ordonnance sur le canal Rideau, à l'Isthme.
- 25-26 mai.—*J. D. Slater*—41,150—Rapport au sujet de l'écluse aux Rapides Noirs. Suggère que le plancher d'écluse, aux Rapides Noirs, la digue, aux chutes de Smith, et le pont de Newboro soient immédiatement donnés à l'entreprise.
- 21-25 juin.—*J. D. Slater*—41,477—Soumet des plans pour le pont de Newboro, accompagnés de remarques.
- 7 juillet—*Rapport au conseil*—1,869—Demandant l'autorisation de reconstruire le pont de Newboro pour la somme de \$1800, si le gouvernement décide d'entretenir cette classe de ponts.
- 1860.
- 10-16 janvier.—*Hon. Geo. Crawford*—44,801—Le township de Crosby Sud, voulant ériger un pont à l'écluse des Chutes de Jones, demande qu'un ingénieur visite les lieux.
- 18 " —*Hon. Geo. Crawford*—30,430—Accuse réception du No. 44,801, et que l'on va s'occuper immédiatement de l'affaire.
- 18 " —*J. D. Slater*—30,431—Transmettant le No. 44,801 pour le pont sur l'écluse aux Chutes de Jones.
- 2-30 février.—*Benj. Tett, M. P. P.*—45,116—Avis sur l'état dangereux du pont de l'Ordonnance sur le canal Rideau, à l'Isthme.
- 4 " —*Conseil Exécutif*—30,744—No. 45,116, renvoyé au conseil avec un autre rapport en date du 7 juillet 1859.
- 4 " —*Benj. Tett*—30,746—Que l'affaire (45,116) est devant le conseil et qu'il en recevra avis aussitôt qu'elle sera réglée.
- 7 " —*G. Crawford*—30,790—Le rapport du surintendant étant favorable, rien ne s'oppose à l'érection d'un pont aux Chutes de Jones, pourvu qu'on l'éleve à 33 pieds au-dessus de l'eau.
- mars.—*Commissaire*—Sur le dossier de 45,116, le commissaire renvoie au conseil le No. 45,116, avec son premier rapport à ce sujet.
- 24 " —*Proc. Général, ouest*—Note (voir 45,116)—Procureur Général ouest, dit que d'après l'interprétation rigoureuse de la loi, le gouvernement n'est pas obligé de subvenir à l'entretien des ponts du canal Rideau, lesquels forment partie des grandes routes publiques qui le traversent. Cependant, comme les municipalités n'ont eu aucun contrôle sur ces ponts, et qu'elles n'avaient pas les moyens de les réparer ou de les empêcher de tomber en ruine, je crois qu'en ce cas il serait juste,—si la municipalité où le pont est situé veut se charger, en passant un règlement à cet effet, de l'entretenir, réparer et reconstruire de temps à autre, selon que le décidera le département des travaux publics,—que ce pont fut suffisamment réparé par le département et transféré à la municipalité par proclamation en vertu des statuts refondus du Canada, chapitre 23, section 74.
- 28-30 " —*Ordre en conseil*—46,125—Autorisation de reconstruire le pont de Newboro et de le transférer à la municipalité.
- 3 avril.—*J. D. Slater*—31,488—Instruction de publier des annonces demandant des soumissions pour le pont de Newboro, et de transmettre ensuite ces soumissions à ce département.
- 2-4 " —*Benj. Tett*—46,236—Renferment une lettre de A. G. Judd, demandant de l'aide pour construire un pont sur le canal Rideau.
- 3-7 mai.—*J. D. Slater*—46,849—Transmet les soumissions pour le pont de Newboro, ainsi que la spécification et le mémoire des matériaux, et informe que le canal Rideau est ouvert.